

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Acte : 6.1 Police Municipale

2023-06-07-0022

Stationnement interdit place du 19 mars 1962 (parking salle polyvalente)

Le Maire de la Commune de Plazac

VU l'article L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite le 04.07.2023 par Mme BLAIGNE Liliane, secrétaire de l'association PHI dans le cadre du marché gourmand organisé le 14.07.2023

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de règlementer le stationnement sur la place du 19 mars 1962 (parking salle polyvalente) à l'occasion du marché gourmand

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur la place du 19 mars 1962 (parking salle polyvalente), du jeudi 13.07.2023 à 20h au samedi 15.07.2023 à 8h00.

ARTICLE 2 : la signalisation sera mise en place par l'association PHI

ARTICLE 3 : Madame le Maire, Monsieur le commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie du Bugue et Mme BLAIGNE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plazac le 06.07.2023

Le Maire
Florence GAUTHIER

Certifié exécutoire :
Le : 06.07.2023
Publié le : 06.07.2023
Le Maire
Florence GAUTHIER

